

 AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	<h1>INFO SECURITE DGAC</h1> <h2>N° 2007/03</h2>
<p>Une info sécurité DGAC est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié. Cette info sécurité est disponible sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Info-securite-DGAC.html</p>	
Opérateurs concernés :	Exploitants d'aéronefs à voilure fixe
Sujet :	Gestion par les équipages des rebonds éventuels à l'atterrissage
Objectif :	Limiter les risques de sortie latérale de piste et de dégâts structurels importants
Contexte :	<p>Plusieurs accidents liés à une mauvaise technique de gestion des rebonds ont été portés à la connaissance de la DGAC</p> <ul style="list-style-type: none"> • En juillet 2001, à l'issue d'une approche ILS sur l'aérodrome de Monastir, de nuit et par bonnes conditions météorologiques, un Boeing 737-400 rebondit au cours de l'arrondi et retouche la piste avec une assiette importante à cabrer. Voir le rapport du BEA : http://www.bea-fr.org/docspa/2001/f-nz010722/pdf/f-nz010722.pdf • En mai 2004 un ATR 72 a rebondi par deux fois avant de sortir de piste à Porto Rico de jour, en conditions VMC. Le commandant de bord a été gravement blessé. Voir la lettre de recommandation du NTSB : http://www.nts.gov/recs/letters/2005/A05_30_32.pdf) • Deux incidents précurseurs survenus respectivement sur un B737-800 et un A321 sont décrits dans le N°4 de la parution « incidents de transport aérien » http://www.bea-fr.org/itp/events/ita4/ita4.pdf du BEA <p>Les techniques de gestion des rebonds ne peuvent faire l'objet d'exercices ni d'entraînement sur simulateurs (qui ne sont généralement pas représentatifs de la réaction de l'avion sur ce thème). Il est toutefois nécessaire que les équipages soient en mesure de réagir dans les meilleures conditions possibles en cas de rebond.</p>
Actions recommandées :	<p>La DGAC invite les officiers de sécurité des vols, les responsables désignés pour les opérations ou la formation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que la gestion d'éventuels rebonds est <ul style="list-style-type: none"> - décrite dans les manuels d'exploitation et les programmes de formation aux qualifications de type - évoquée dans la partie théorique des séances de maintien de compétence annuels des équipages • Favoriser les échanges sur ce thème au sein de l'entreprise (bulletins de sécurité des vols ou publications similaires) • Rapporter à la DGAC toute difficulté rencontrée sur ce thème

Toute remarque quant à la mise en œuvre des mesures proposées dans cette info sécurité DGAC est à adresser à :
rex@aviation-civile.gouv.fr